



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ANSE**

Séance du 11/05/2026

OBJET : Proposition de noms pour la Commission Communale des Impôts Directs

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 26

Nombre d'exprimés : 28

Date convocation : 05/05/2026

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique, salle du Conseil Municipal, le onze mai deux mille vingt-six à dix-neuf heures, sous la présidence de Daniel POMERET, Maire.

Etaient présents :

Daniel POMERET, Jean-Luc LAFOND, Liliane BLAISE, Luc FERJULE, Nathalie HERAUD, Max DURMARQUE, Emmanuelle SCHARFF, Xavier FELIX, Linda BEGGUI, Philippe GERARDIN, Karim MOYENIN OUARDI, Christophe MONTANTEMME, Virginie ETOURNEAU, Pierre REBUT, Elodie BENAULT, Carine RANSEAU, Gilles DESCHAMPS-LAMARCHE, Marie-Pierre PELISSE, Eric FRÉBET, Roseline MHARI AGOURRAME, Elodie TEILLERE, Marlène CHAUTAIN, Violette DECHANET, François GONDELMANN, Agata FIORENZA, Nils MOULIN, Mylène DELEGLISE

Absent excusé :

Violette DECHANET donne pouvoir à Linda BEGGUI

Denis CADORET donne pouvoir à Luc FERJULE

William FOULETIER est excusé

Secrétaire de séance : Jean-Luc LAFOND

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée.

Cette commission a pour rôle de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale et est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, Président de la Commission :
- De 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants dans les autres cas.

La durée de mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Les huit commissaires et leurs suppléants, en nombre égal, sont désignés par le Directeur régional des finances publiques, sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal. La liste de proposition établie par délibération du conseil municipal doit donc comporter 32 noms : 16 noms pour les commissaires titulaires et 16 noms pour les commissaires suppléants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.



La désignation des commissaires intervient dans les deux mois suivant le renouvellement général des conseils municipaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL
A l'unanimité des votants

1°) PROPOSE la liste de contribuables suivants en vue de la désignation des membres de la CCID par le Directeur Régional des Finances Publiques : LAFOND Jean-Luc, BLAISE Liliane, FERJULE Luc, HERAUD Nathalie, DURMARQUE Max, SCHARFF Emmanuelle, FELIX Xavier, BEGGUI Linda, GERARDIN Philippe, MOYENIN-OUARDI Karim, MONTANTEME Christophe, ETOURNEAU Virginie, REBUT Pierre, BENAULT Elodie, RANSEAU Carine, DESCHAMPS LAMARCHE Gilles, PELISSE Marie-Pierre, FRÉBET Eric, MHARI AGOURRAME Roseline, FOULETIER William, TEILLERE Elodie, CHAUTAIN Marlène, CADORET Denis, DECHANET Violette, GONDELMANN François, FIORENZA Agata, MOULIN Nils, DELEGLISE Mylène, RUET Gérard, OLIVIER Lionel, BONNET Yves, MORICHON Fabrice.

2°) DONNE pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Le Maire,
Daniel POMERET

Le secrétaire
Jean-Luc LAFOND